N° 2026/42

Commune de POUILLEY-FRANÇAIS
- Registre des délibérations – séance du vendredi 16 octobre 2026

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du vendredi 16 octobre 2026 à 20h30.

Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 13 octobre 2026 sous la présidence du maire Stéphane RAMELET.

13 Présents **: Stéphane RAMELET, Laetitia LEPAN, Claude HOMPS, Marie-José GELLNER, Claude DANLOUE, Quentin CORDOBA, Eric MOREL, Maké LEGAIN, Bruno CORDIER, Nathalie BARTHOD, Anne-Lise MONGENET, Julie CLERC, Michel LANQUETIN.**

1 Absent excusé avec procuration: Amandine DUCHENE donne procuration à Anne-Lise MONGENET
1 Absent excusé : Daniel MILESI

14 votants

Secrétaire de séance *:* Maké LEGAIN – conseillère municipale

Session ordinaire

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le dernier compte-rendu. Le Conseil municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Début de séance : 20h30

Merci d'éteindre vos portables lors de la réunion.

1268-2026	**REORGANISATION DES COMMISSIONS COMMUNALES 2026-2032**
1269-2026	**ACCUEIL D'UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE PAR INTERMEDIATION – AUTORISATION DE SIGNATURE ET MODALITES FINANCIERES**

SR

Commune de POUILLEY-FRANÇAIS
- Registre des délibérations – séance du vendredi 16 octobre 2026

1. DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 1268-2026 :

REORGANISATION DES COMMISSIONS COMMUNALES 2026-2032:

À la suite de l'élection du 4e adjoint au conseil municipal, il convient de procéder à une réorganisation des commissions communales afin de tenir compte de la nouvelle répartition des responsabilités et des délégations au sein du conseil municipal.
Cette réorganisation permettra d'adapter la composition des commissions, de désigner leurs membres et, le cas échéant, de redéfinir les responsabilités de chacun, afin d'assurer le bon fonctionnement des commissions et la continuité du travail municipal.
Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à la modification de la composition des commissions communales et à la désignation de leurs membres.

Commissions : Président et vice-présidents

1. Commission Finances, DRH et Administration générale
Laetitia LEPAN (1ère adjointe)

-1ère sous-commission :
-En charge d'établir et de gérer le budget, les investissements, les financements.
Administration générale, ressources humaines, formations, assurance des élus.

-2ère sous-commission :
-En charge également des impôts directs : taxe d'habitation + taxe foncière propriétés bâties + taxe foncière propriétés non bâties.

-3ème sous-commission :
-En charge de la mise à jour de la liste électorale, gérer les différentes élections. La commission de contrôle a deux missions :
-elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
-elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire,
-Elle assure l'organisation des élections.
-4ème sous-commission :
-appels d'offres (Gestion des consultations :
marché à procédure adaptée (MAPA)
Commission d'appel d'offres (CAO),
Commission des contrats de concession (CCC),
Gestion et suivi des subventions).

SR

2. Commission urbanisme, compétences voirie, eaux et assainissement
Quentin CORDOBA (4e adjoint)

-1ère sous-commission :
-Demandes de permis de construire et d'aménager,
-Demandes préalables,
-Les permis de démolir, le tout en relation avec l'ADS.
-2eme sous-commission (délégation donnée à Michel LANQUETIN – Conseiller municipal délégué)
Cela concerne :
-la voirie (entretien, projet…),
-l'éclairage public,
-le réseau d'eau,
-la station d'épuration, réseau de collecte de l'assainissement,
-En relation avec le Grand Besançon Métropole.

3. Gestion de la forêt et du cimetière et numérisation
Claude DANLOUE (3ème adjoint)

-1ère sous-commission :
-La gestion et de l'entretien du cimetière,
-Gestion des contrats,
-2ère sous-commission :
-La gestion de la forêt, des bois communaux, l'affouage, en relation avec l'ONF.
-3ème sous-commission :
-Numérisation gestion du site internet.
-4e sous-commission :
-Rédaction de la lettre d'information (le Mag)
-La communication et l'organisation des différentes animations municipales,
-De créer et maintenir du lien entre la municipalité et ses habitants (repas communal, intergénérationnel, fête des voisins, anniversaire 90/95/100 ans…) etc.

4. Commission cadre de vie : sécurité et incivilités, Fleurissement, cérémonies :
Claude HOMPS (2e adjoint)

-1ère sous-commission :
-Sécurité et sécurité routière, incivilité, animaux errants, déneigement (la signalisation, la sécurité, la circulation et les stationnements, elle a la responsabilité du suivi et de la réactualisation des contrats de maintenance (extincteur, accessibilité), sécurisation des bâtiments et espaces public
- Gestion des contrats de maintenance et de sécurité des bâtiments communaux
-2ère sous-commission :
- Gestion du fleurissement de la commune,
- Gestion des espaces verts.
-3ème sous-commission :
- Gestion et organisation des cérémonies, des devoirs de mémoire.

5. Commission bâtiments :
Quentin CORDOBA (4e adjoint)

Elle a pour but d'évaluer :
-L'état des bâtiments communaux au niveau des réparations et travaux et d'animer la commission.
-Elle s'occupe des demandes de devis pour les travaux simple à effectuer (pour les consultations et les appels d'offre avec la commission 2)
-Elle a la responsabilité du suivi des travaux avec les entreprises aussi bien pour la rénovation des anciens bâtiments que pour les constructions neuves.

SR

6. Commission relations école, périscolaire, bibliothèque:
Stéphane RAMELET (Maire)
-1ère sous-commission :
-gestion et relation entre les écoles (primaire et maternelle) et le périscolaire.
-2ème sous-commission (délégation donnée à Marie-José GELLNER – Conseillère municipale déléguée)
-Elle anime et gère la bibliothèque, organise des expositions, des concerts.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

DELIBERATION N° 1269-2026 :

ACCUEIL D'UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE PAR INTERMEDIATION – AUTORISATION DE SIGNATURE ET MODALITES FINANCIERES:

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, pour une durée de 6 à 12 mois. Il ne relève pas du code du travail ni du statut de la fonction publique : le volontaire n'est pas un agent de la commune.
Le volontaire perçoit une indemnité mensuelle versée directement par l'État, par l'intermédiaire de l'Agence de services et de paiement (ASP). L'organisme d'accueil lui verse en complément une prestation nécessaire à sa subsistance, son équipement, son transport et son logement, dont le montant minimum est fixé par la réglementation (114,85 € nets par mois au 1er janvier 2026). Cette prestation peut être servie en espèces ou en nature.
La commune ne dispose pas d'agrément de service civique. L'article L. 120-32 du code du service national lui permet toutefois d'accueillir un volontaire mis à sa disposition par un organisme agréé, dans le cadre d'une convention conclue entre le volontaire, l'organisme agréé et la commune (intermédiation).
La commune souhaite accueillir un volontaire pour une mission d'environ huit mois à l'école communale et en mairie, ayant pour objet d'aider les enseignants dans la préparation des activités quotidiennes des élèves, d'accompagner les élèves dans leurs activités d'apprentissages, d'aider à la surveillance au quotidien, d'accompagner les classes en sortie, de surveiller un groupe d'élèves de classe maternelle. Cette mission vient en complément de l'action des agents et des enseignants, sans s'y substituer. Le volontaire sera accompagné par un tuteur désigné par le maire et bénéficiera de la formation civique et citoyenne.

DÉCISION
Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;
Vu le code du service national, et notamment ses articles L. 120-1 et suivants et R. 121-25 ;
Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;
Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique ;
Vu le budget primitif 2026, Chapitre 011 – charges générales
Considérant l'intérêt, pour la commune et pour la jeunesse du territoire, d'accueillir un volontaire en service civique ;
Considérant que la commune, non agréée, peut accueillir un volontaire par intermédiation d'un organisme agréé ;
Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré,

SR

DÉCIDE :

Article 1 – D'approuver le principe de l'accueil d'un volontaire en service civique, mis à disposition de la commune par un organisme agréé dans le cadre de l'intermédiation, pour une mission d'une durée de 6 à 12 mois.

Article 2 – D'autoriser le maire à signer la convention d'intermédiation avec l'organisme agréé qui sera retenu et le volontaire, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cet accueil.

Article 3 – De verser au volontaire, si la convention le prévoit, la prestation de subsistance prévue à l'article R. 121-25 du code du service national, au montant réglementaire en vigueur, ou d'en rembourser le montant à l'organisme agréé lorsque celui-ci la verse.

Article 4 – De prévoir les crédits correspondants au chapitre 011 du budget de la commune, pour les exercices 2026 et 2027.

Article 5 – D'autoriser le maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

2. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

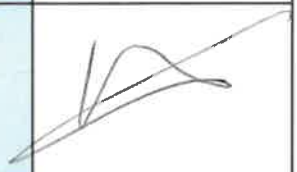
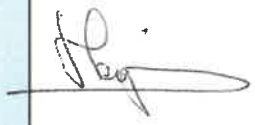
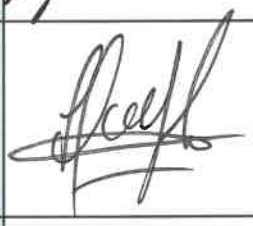
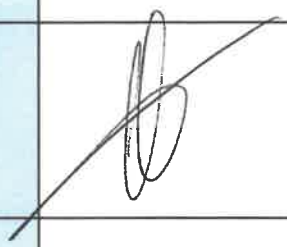
- Repas des anciens, le 13/12/2026 – invitations des conseillers municipaux et conjoints + choix du menu
- Page Facebook
- Réajustement du contrat d'assurance pour la collectivité
- Pose d'un regard pour le compteur d'eau au Stade
- Abattage d'un arbre sec sur le parking de l'école
- Entretien Chemin de Servole (taille branche)
- Cérémonie du 11 novembre 2026
- Fleurissement (Toussaints)
- Réunion commission Fleurissement à programmer
- Nettoyage ancien site Paintball (à prévoir)
- Francas : tarifs 2027
- Antenne relais (date de mise en service définitif)
- Mise en place d'un défibrillateur en dehors de le Maison Pour Tous

Séance levée à : 22h55.

SR

2026/45

REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU VENDREDI 16/10/2026:

Nom	Signature des présents	Nom	Signature des présents
Stéphane RAMELET		**Eric MOREL**	
Laetitia LEPAN		**Maké LEGAIN**	
Claude HOMPS		**Michel LANQUETIN**	
Marie-José GELLNER		**Julie CLERC** *Donne procuration à Stéphane RAMELET jusqu'à son arrivée* 8h05	
Claude DANLOUE		**Bruno CORDIER**	
Nathalie BARTHOD		**Amandine DUCHENE** *Donne procuration à Anne-Lise MONGENET*	
Quentin CORDOBA		**Daniel MILESI**	**ABSENT EXCUSÉ**
Anne-Lise MONGENET			